

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** COREX HV 32

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines

Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

· Emploi de la substance / de la préparation

Huile hydraulique

Uniquement pour manipulation adéquate.

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG

Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach

CH-4901 Langenthal

Tel. +41 (0)62 919 75 75

www.motorex.com

· Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

· Service chargé des renseignements: msds@motorex.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

TOX Info Suisse

Freiestrasse 16

CH-8028 Zürich

info@toxinfo.ch

Tel. +41 44 251 51 51

CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· Indications complémentaires:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-55-8 EINECS: 265-158-7 Numéro index: 649-468-00-3 Reg.nr.: 01-2119487077-29	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	10-25%
CAS: 64742-54-7 EINECS: 265-157-1 Numéro index: 649-467-00-8 Reg.nr.: 01-2119484627-25	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	1-2,5%
CAS: 64742-56-9 EINECS: 265-159-2 Numéro index: 649-469-00-9 Reg.nr.: 01-2119480132-48	distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant Asp. Tox. 1, H304	1-2,5%
CAS: 64742-65-0 EINECS: 265-169-7 Numéro index: 649-474-00-6 Reg.nr.: 01-2119471299-27	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant Asp. Tox. 1, H304	1-2,5%

· **Indications complémentaires:**

Note L : la classification comme cancérigène ne s'applique pas car le mélange (ou la substance) contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

NE PAS UTILISER DE JET D'EAU.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

En cas de feu des oxydes de carbone, de soufre et d'azote peuvent se former .

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Ne pas chauffer au-dessus du point d'éclair.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker fermé les récipients et protéger contre pluie, poussière, chaleur et d'autres influences atmosphériques.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir rubrique 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Dermique	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	1 mg/kg/8h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL	2,7-5,4 mg/m ³ /8h (ouvrier)
	DNEL	1,2 mg/m ³ /24h (consommateur)

64742-56-9 distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant

Dermique	DNEL / Workers / Systemic Effects / Long-term	1 mg/kg/8h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL/Travailleurs/Effets systémiques/Long terme	2,7 mg/m ³ /8h (ouvrier)

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

Inhalatoire	DNEL	5,4 mg/m ³ /8h (ouvrier)
-------------	------	-------------------------------------

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 3)

	DNEL	1,2 mg/m ³ /24h (consommateur)
· PNEC		
64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		
Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	9,33 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants de protection à 374, résistant à l'huile en cours d'utilisation. La norme EN 374 Niveau 3 contrôle G1

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.4 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Jaunâtre

Odeur: faible

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair 195 °C

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 4)

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	>260 °C (DIN 51794)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,854 g/cm ³ (ASTM D 4052)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	32 mm ² /s @ 40 °C
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
		1.000 mg/kg/24h (lapin)
	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
Inhalatoire	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 5)

	NOEL	220 mg/m ³ (rat)
	NOAEL	980 mg/m ³ (rat)
64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
		1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOEL	220 mg/m ³ (rat)
	NOAEL	980 mg/m ³ (rat)
64742-56-9 distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
		1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	NOEL	220 mg/m ³ (rat)
	NOAEL	980 mg/m ³ (rat)
64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
		1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOEL	220 mg/m ³ (rat)
	NOAEL	980 mg/m ³ (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	100 mg/l/96h (poisson)
	>100 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)
LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEL	>100 mg/l/72h (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201)

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	100 mg/l/96h (poisson)
LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

64742-56-9 distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	100 mg/l/96h (poisson)
LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	100 mg/l/96h (poisson)
LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

coefficient de partage	>3,5 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

coefficient de partage	>6 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--------------------------------------

64742-56-9 distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant

coefficient de partage	>3,5 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 7)

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

coefficient de partage >6 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

 · **Catalogue européen des déchets**

13 01 10* huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 8)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRPC, RS 814.81)

Ordonnance sur le transport des déchets (VeVa, RS 814.610)

Ordonnance du DETEC sur les listes de transport de déchets (VeVa, RS 814.610.1)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

· **exigence de pureté**

· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 9)

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Annexe: Scénario d'exposition 1

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du produit**
*PC16 Fluides de transfert de chaleur
PC17 Fluides hydrauliques
PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage*
- **Catégorie du procédé**
*PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)*
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
*ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels*
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** *5 jours de travail/semaine.*
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** *Liquide*
- **Concentration de la substance dans le mélange** *La substance est le composant principal.*
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures techniques de protection** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures personnelles de protection** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures pour la protection du consommateur** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Eau** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures pour l'élimination** *S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.*
- **Procédés d'élimination** *Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.*
- **Type du déchet** *Conteneur partiellement vide et sale*
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** *N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.*

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 10)

· **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

· **Désignation brève du scénario d'exposition**

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit**

PC16 Fluides de transfert de chaleur

PC17 Fluides hydrauliques

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· **Catégorie du procédé**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

· **Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Pas nécessaire.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

· **Mesures de gestion des risques**

· **Protection du travailleur**

· **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

· **Estimation de l'exposition**

· **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

(suite page 12)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.11.2021

Numéro de version 2.1

Révision: 01.11.2021

Nom du produit: COREX HV 32

(suite de la page 11)

· **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC24 *Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage*
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** *5 jours de travail/semaine.*
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** *Liquide*
- **Concentration de la substance dans le mélange** *La substance est le composant principal.*
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures techniques de protection** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures personnelles de protection** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures pour la protection du consommateur** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Eau** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Mesures pour l'élimination** *S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.*
- **Procédés d'élimination** *Éliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.*
- **Type du déchet** *Conteneur partiellement vide et sale*
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** *N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.*
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.